

## Conseil communal du 22 octobre 2015

**Trois questions écrites** ont été introduites par le conseiller Armel Wynants. Une première question concernait la taxation de l'occupation du domaine public et de la voie publique. Deuxièmement, il a posé la question de l'aménagement d'un passage pour piétons à hauteur de l'arrêt de bus "Vogelstang" à Fouron-Saint-Martin. Enfin, il a demandé une amélioration de la visibilité des chicanes sur les routes. Le bourgmestre apporte une réponse motivée à ces questions.

Ensuite, il est pris connaissance de l'approbation des **comptes annuels 2014** de la commune par le gouverneur et la modification du budget pour 2015 est approuvée (14 pour, 1 non valable).

Les points suivants ont consisté en la prise de connaissance des **modifications du budget 2015 et des budgets 2016** des **fabriques d'églises** respectives. Etant donné que, dans tous les cas, la subvention communale continue à s'inscrire dans le plan pluriannuel, il n'est pas nécessaire de voter sur ces points.

Par ailleurs, le **règlement en matière de redevance concernant la délivrance de pièces administratives** est modifié par un article par lequel un coût administratif de 10 euros sera également prélevé pour la délivrance d'une carte d'identité en cas de procédure d'urgence (10 pour, 4 contre et 1 non valable).

La **dotation communale 2016 pour la zone d'incendie Est-Limbourg** a été fixée à un montant de 117.803 euros. Ceci a été approuvé (10 pour, 4 contre et 1 non valable).

Un règlement relatif à l'**organisation des mariages** a été fixé (15 pour). Il ne peut être procédé au mariage civil que dans la maison communale et il y a possibilité d'y tenir une petite réception moyennant apport de ses propres boissons et service.

*Pour le traitement de ce point, le conseiller Grégory Happart n'a pas pris part à la séance.*

Le conseil a pris une décision de principe quant à la vente de gré à gré d'une **parcelle de terrain** située à Remersdaal-Village (13 pour, 1 non valable).

**Inter-Aqua** a annoncé une **modification de ses statuts**. La motivation de celle-ci a été approuvée (10 pour, 4 abstentions et 1 non valable).

La **modification du budget de la zone de police de Fouron** est approuvée (10 pour, 4 contre et 1 non valable).

Enfin, la **commission de sélection** pour la déclaration de vacance de deux inspecteurs-services généraux (14 pour, 1 non valable), d'un inspecteur en chef (14 pour, 1 non valable) et d'un inspecteur-section recherche (14 pour, 1 abstention) a été approuvée.